YERRES

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FEVRIER 2007

DELIBERATION N° 2007/02/1205

OBJET : Attribution d'une subvention complémentaire à la Compagnie des Saïs.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que l'association La Compagnie des Saïs est subventionnée par la Ville d'Yerres depuis 2003, date à laquelle les ateliers municipaux d'initiation au théâtre intégraient ladite association,

CONSIDERANT que ladite association perçoit depuis 2003 une subvention municipale de 15.000 euros pour ses actions de sensibilisation au théâtre au sein des ateliers,

CONSIDERANT que ladite association n'a été subventionnée qu'à hauteur de 10.000 euros en 2006,

CONSIDERANT que la subvention municipale permet à ladite association de minorer le coût annuel de l'adhésion aux ateliers d'initiation au théâtre,

Le Rapporteur entendu,

Après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Finances et Affaires Générales,

A l'unanimité,

DECIDE d'attribuer à l'association La Compagnie des Saïs une dotation complémentaire de 3.000 euros pour l'année 2006,

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de la Commune,

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 21

Pour extrait conforme,
Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération.

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Préfecture le 6-3-07
et de la publication le 23-2-07
Le Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (ESSONNE) 23